

Sujet : Tr: [INTERNET] Augmentation de production Trimet

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par DEPLANTE Yohann - DDETSPP 73/PV
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 30/04/2021 12:23

Pour : ravoux Céline <celine.ravoux@savoie.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Augmentation de production Trimet

Date : Wed, 28 Apr 2021 21:06:53 +0200

De : > yvespasquier (par Internet) <yvespasquier@free.fr>

Répondre à : yvespasquier <yvespasquier@free.fr>

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

[INTERNET] Augmentation de production Trimet Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me réjouis que la société Trimet envisage d'augmenter sa production, ce qui est encourageant pour l'économie locale.

Par contre, cette augmentation de la production doit impérativement s'accompagner d'une maîtrise et d'une diminution des rejets fluorés.

Ayant exercé une activité de maraichage à Villargondran jusqu'en 2019, j'ai constaté une augmentation de la pollution fluorée depuis quelques années avec des effets néfastes sur les arbres fruitiers (abricotiers, vigne...) et une incidence négative sur la production de légumes et fleurs.

La société Trimet a certainement fait des efforts pour contrôler ses rejets mais ces derniers sont encore trop importants et atteignent la limite supérieure de ce que la nature et la habitants de la vallée peuvent supporter.

Par ailleurs, le contexte économique local a évolué. En effet, depuis quelques années se sont développées en fond de vallée des activités agricoles diverses qui contribuent à l'emploi et à un développement harmonieux du territoire. Vous trouverez ci-après un courrier qu'un collectif de producteurs locaux, du bassin de St Jean de Maurienne, avait envoyé en 2018 à Monsieur le Préfet de la Savoie (avec copie aux différents acteurs concernés). A ma connaissance, ce courrier n'avait pas été suivi d'effets.

Pour conclure, mon avis personnel est subordonné aux efforts que la société Trimet est prête à faire pour améliorer la maîtrise et le traitement de ses rejets :

- * Avis favorable si l'augmentation de la production est accompagnée d'investissements améliorant la captation des émissions
- * Avis défavorable si cette augmentation de production s'accompagne d'une augmentation, même minime des rejets polluants.

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes très cordiales salutations.

Yves Pasquier

/St Jean de Maurienne, le 9 juillet 2018

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur une situation qui nous préoccupe.

En effet, nous avons appris que vous avez autorisé la société Trimet à augmenter sa production avec le risque de voir rejetées de plus importantes quantités de fluor dans l'atmosphère.

Comme vous le savez, les efforts importants de captation de fumées réalisés par les différents propriétaires de l'usine d'aluminium au cours des trois dernières décennies, ont permis un retour de l'agriculture en fond de vallée. Dans la seule proximité de St Jean, plusieurs professionnels, la plupart avec une certification d'agriculture biologique, ont pu s'installer au cours des cinq dernières années : 3 maraichers, une apicultrice, une productrice de plantes aromatiques, 2 vigneron (parmi les quels l'association d'insertion « Les Ateliers de Maurienne » qui emploie une dizaine de personnes en situation de précarité autour de son activité viticole), 3 producteurs de fromages de chèvres...

Cette dynamique de développement est soutenue par les collectivités locales, en parfaite cohérence avec les objectifs définis par le SCOT Maurienne en cours d'élaboration.

Toutefois, celle-ci reste fragile. Tous ces professionnels récemment installés constatent régulièrement les dégâts plus ou moins importants liés à la présence de fluor :

//- Feuilles de légumes, de plantes ou d'arbres brûlées.

- Plantation de safran anéantie
- Arbres morts (abricotiers)
- Surmortalité des abeilles.

//

Si nous nous réjouissons du développement de l'activité industrielle de Trimet, nous regrettons que la mesure prise ne s'accompagne pas d'une limitation des rejets fluorés. L'augmentation prévisible de la pollution va marquer un retour en arrière, contraire au sens de l'histoire, qui risque de fragiliser certains producteurs nouvellement installés. Par ailleurs, cette décision n'est pas cohérente avec les objectifs définis par les élus mauriennais à travers le SCOT. Elle aura également une incidence fort dommageable au niveau du développement touristique dont la Maurienne a tant besoin.

C'est pourquoi nous vous proposons de revoir votre position en invitant la société Trimet à tout mettre en œuvre pour que son augmentation d'activité s'inscrive vraiment dans une logique de développement durable avec un objectif de stabilisation puis de diminution de la pollution fluorée.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération. »

Les signataires :

Louis-Abel Allary, maraicher, St Julien

Géraldine Boucheron, productrice de plantes aromatiques, Albiez le Jeune

Raymond Chaumaz, apiculteur, Hermillon

Edith Gachet, apicultrice, Albiez le Jeune

Vianney Marie, vigneron, St Julien

Noélie Maurette, Thibaut Plancq, maraichers, St Jean

Yves Pasquier, maraicher, Villargondran

Bernard Ratel, président de l'association « Les Ateliers de Maurienne », vigneron , St Jean, Hermillon, St Julien

Pierre Roche, apiculteur, St Jean

Copie à : Mr le Sous-Préfet de St Jean de Maurienne, Mme la députée de la circonscription, M le Président du Syndicat de Pays de Maurienne, M le président de la communauté de commune 3CMA, société Trimet, association Vivre et Agir en Maurienne
/